



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 22 octobre 2019

**Information sur l'absence d'avis
de la mission régionale d'autorité environnementale
de la région Occitanie
sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du
PLU de la commune de Vinça (66)**

n°saisine : 2019-7670
n°MRAe : 2019AO150

Par courriel reçu par la DREAL le 11 juillet 2019, la communauté de communes Conflent Canigou a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Vinça (66) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 11 octobre 2019 (article R104-25 du Code d'urbanisme).